



AUTOMA-TECH conçoit et réalise des équipements de haute technologie pour la fabrication de circuits imprimés. A ce titre, le Groupe réalise 95% de son chiffre d'affaires à l'export dont la majeure partie en Asie.

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS ET SUSPENSION DU COURS DE BOURSE:

Après avoir préalablement informé et consulté le Comité d'entreprise, le Conseil d'administration d'AUTOMA-TECH a décidé de déclarer la société en état de cessation des paiements.

Par jugement du 6 novembre 2008, le Tribunal de commerce d'Évreux a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Aussi, AUTOMA-TECH a décidé de suspendre la cotation du cours de son action.